

Luxembourg, le 9 novembre 2021

## Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de septembre 2021.

### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> des crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 1 point de base en comparaison mensuelle pour s'établir à 1,29% en septembre 2021 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a augmenté de 44 millions d'euros durant cette période pour s'élever à 261 millions d'euros. En comparaison annuelle, le taux s'est contracté de 8 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a diminué de 43 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 7 points de base à 1,31% en septembre 2021. Le volume mensuel des créances nouvellement accordées a progressé de 73 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 453 millions d'euros en septembre 2021. En glissement annuel, le taux a progressé de 3 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 80 millions d'euros.

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

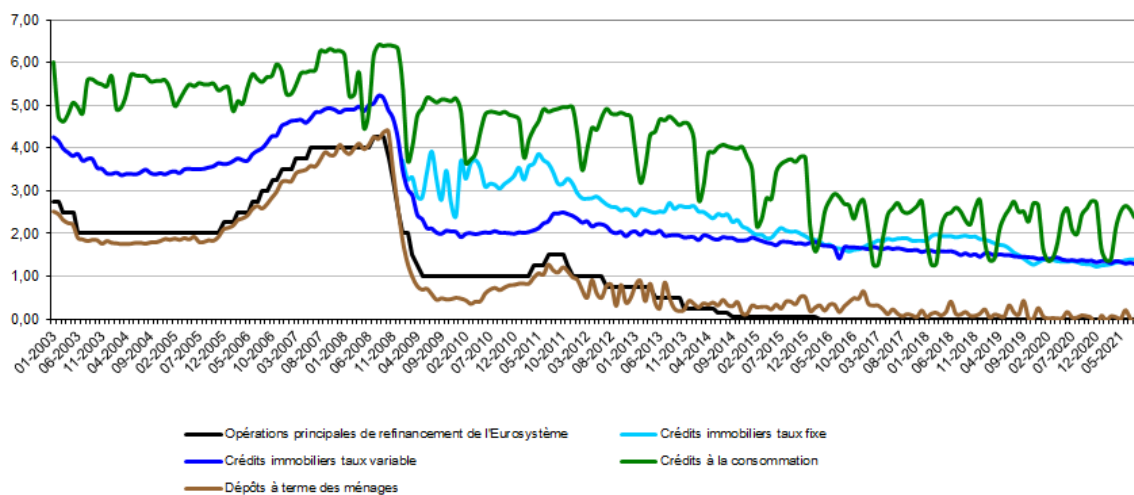
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

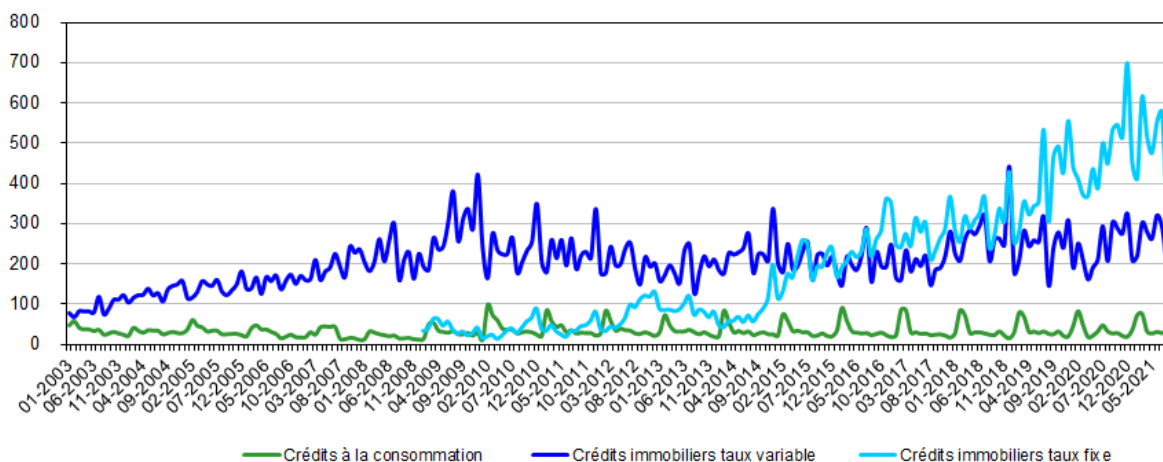
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a progressé de 18 points de base sur un mois pour s'élever à 2,57 % en septembre 2021 tandis que le volume d'activité s'est contracté de 2 millions d'euros durant cette période pour s'établir à 27 millions d'euros. En rythme annuel, le taux d'intérêt a progressé de 12 points de base tandis que le volume d'activité est resté stable à 27 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de -5 points de base en août 2021 à 51 points de base en septembre 2021. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 42 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



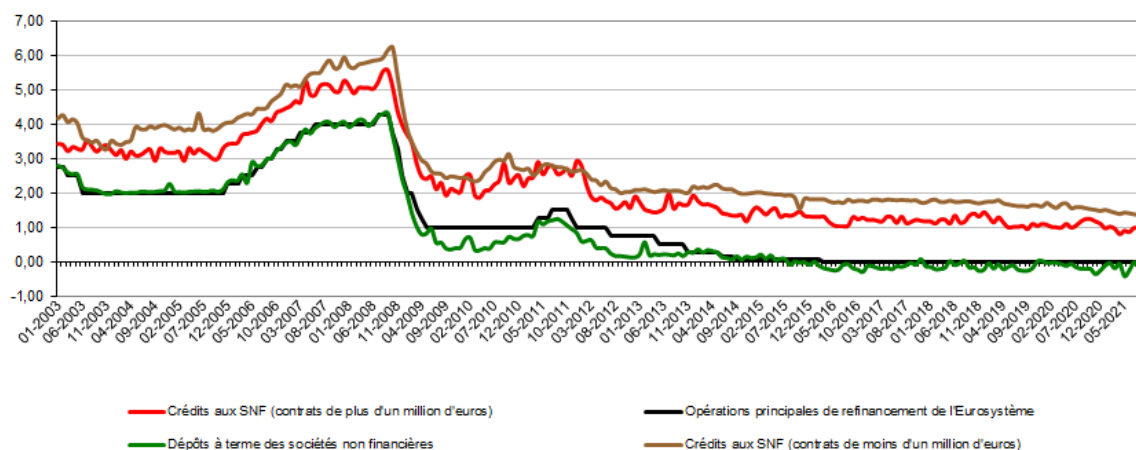
## Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a diminué de 1 point de base pour s'établir à 1,33% en septembre 2021. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a progressé de 139 millions d'euros pour s'établir à 842 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 21 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 107 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 3 points de base sur un mois pour s'établir à 0,93% en septembre 2021. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 709 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 3 672 millions d'euros en septembre 2021. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 32 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 969 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a augmenté de 7 points de base pour atteindre -9 points de base en septembre 2021. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 13 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.htm](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm)

### **Méthode de pondération**

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

---

Département Relations internationales et communication  
Section Communication  
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599  
Email : [press@bcl.lu](mailto:press@bcl.lu)  
[www.bcl.lu](http://www.bcl.lu)